



## Interimaire qui est mon interlocuteur

-----  
Par sru14229

bonjour

je suis intérimaire et je ne sais pas sil faut que je demande une augmentation à mon intérim ou à l'entreprise utilisatrice. D'autre part je ne trouve nulle part les minima conventionnel de la convention idcc 2378 .j ai cherché sur google et legifrance.

merci beaucoup les amis

-----  
Par ESP

Bonsoir

Votre employeur est votre société d'intérim... relisez votre contrat de travail.

-----  
Par Thomas75

Bonjour !

Au sujet de la rémunération, en principe l'intérimaire doit avoir la même rémunération qu'un salarié de l'entreprise à poste et compétences égales. Donc normalement la grille de référence de l'entreprise pour le poste occupé est renseigné dans votre contrat d'interim.

L'article suivant pourra vous aider à en savoir plus sur le contrat d'intérim :

[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/recruter-un-salarie/contrat-interim/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/recruter-un-salarie/contrat-interim/[/url]

En espérant avoir pu vous aider !

-----  
Par sru14229

merci thomas